Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 770 *CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINEE A FINANCER TOUT OU PARTIE DES DEPENSES LIEES A L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX*

(L'ensemble du territoire de la Ville)

Le soussigné donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 770 par la résolution numéro 25-697 en date du 1er décembre 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **15 décembre 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura pour conséquence d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution monétaire, laquelle sera versée à un fonds réservé pour le financement du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration.

Ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 décembre 2025.

André Cordeau

Me André Cordeau
Greffier par intérim